

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

\*

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

\*

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort

17201 ROYAN Cedex

\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRESÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

CC-221215-C7

Nombre de membres :

- En exercice	: 62
- Présents	: 46
- Absents	: 08
- Pouvoirs	: 08

Reçu en préfecture le : 21/12/2022

Publié le : 21/12/2022

ID : 017-241700640-20221215-CC-221215-C7-  
DE**C- SUIVI DES GRANDS PROJETS****CC-221215-C7 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE AQUALUDIQUE - ACQUISITION DE LA PARCELLE A N° 931 A ETAULES**

L'an deux mil vingt deux, le quinze décembre à huit heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le neuf décembre deux mil vingt deux par le Président BARRAUD Vincent, s'est réuni en séance publique, salle « Jean Riondet », 107, avenue de Rochefort à Royan.

M.BARRAUD Vincent, Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

**PRÉSENTS : Mmes et MM. :**

- BOULON Joëlle .....	ARCES-SUR-GIRONDE
- PERAUDEAU Marie-Christine - MADRANGES Gilles .....	ARVERT
- PINET Nelly .....	BOUTENAC-TOUVENT
- LYS Jacques - GROCH Marie-Noëlle .....	BREUILLET
- RIGAUD Christophe ( <i>Suppléant</i> ) .....	BRIE-SOUS-MORTAGNE
- MARY Guy .....	CHAILLEVETTE
- SAINTLOS Thierry .....	LE CHAY
- MARTIN Olivier .....	CORME-ECLUSE
- BORDAGE Graziella .....	COZES
- PORTIER Myriam .....	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- BARRAUD Vincent .....	ETAULES
- LAUMONIER Bernard .....	FLOIRAC
- POURPOINT Bernard .....	GRÉZAC
- RENOUX Éric - CANOVA Annick .....	MÉDIS
- FRIBOURG Françoise .....	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- CRÉTIN Emmanuel .....	MORNAC-SUR-SEUDRE
- MARENGO Patrick - CUSSAC Philippe - ISENDICK-MALTERRE Liliane.....	ROYAN
CIRAUD-LANOUE Éliane - BERGEROT Dominique - FILOCHE Gérard DURESSAY Julien - LAFARIE Thomas	
- GOUGNON Lysiane .....	SABLONCEAUX
- RICHAUD François - NOISEUX Corinne - SALLE Pierre .....	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
FRANQUE DE Luxembourg Dominique	

- BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle - DEMONT Guy .....	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- ROY Serge .....	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- PITARD Christian - BIZET Isabelle .....	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - RATISKOL Éliisa .....	SAUJON
ADOLPHE Mariette - DORIDOT Jean-Christophe	
- CARRÉ Michèle .....	SEMUSSAC
- GRASSET Alain .....	TALMONT-SUR-GIRONDE
- MATET Nicolas .....	LA TREMBLADE
- LIBELLI Patrice .....	VAUX-SUR-MER

**CONSEILLERS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- MAIGRE Robert (représenté par GRASSET Alain) .....	BARZAN
- BASCLE Marie (représentée par PRUD'HOMME Isabelle) .....	LES MATHES
- BANETTE Pascal (représenté par FRIBOURG Françoise) .....	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- CAU Philippe (représenté par ISENDICK-MALTERRE Liliane) .....	ROYAN
- DAVID Nadine (représentée par MARENGO Patrick) .....	ROYAN
- SIMONNET Didier (représenté par CIRAUD-LANOUE Éliane) .....	ROYAN
- DANIEL Jean-François (représenté par ADOLPHE Mariette) .....	SAUJON
- OSTA AMIGO Laurence (représentée par MATET Nicolas) .....	LA TREMBLADE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS PAR LEURS SUPPLÉANTS :**

- GIRERD Maurice (représenté par RIGAUD Christophe) .....	BRIE-SOUS-MORTAGNE
---	--------------------

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- COTIER Stéphane .....	MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- GUIARD Jacques .....	ROYAN

**ABSENTS :**

- DUJEAN Bruno .....	CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
- DURET Frédéric .....	ÉPARGNES
- CHOLLET Odile .....	ROYAN
- ROGISTER Thierry .....	ROYAN
- PROST Gwennaëlle .....	SAINT-AUGUSTIN
- PUGENS Véronique .....	VAUX-SUR-MER

o o o o

**Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry**

o o o o

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ROYAN ATLANTIQUE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

**C- SUIVI DES GRANDS PROJETS**

**CC-221215-C7 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE AQUALUDIQUE - ACQUISITION DE LA PARCELLE A N° 931 A ÉTAULES**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-37,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la délibération de principe relative au « plan piscines 2022-2027 » n°CC-220718-C3 en date du 18 juillet 2022,

Vu la proposition par courrier formulée par la CARA à Monsieur Daniel BROCHON en date du 05 août 2022 pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 931 située au lieu-dit « La Picauderie » à Étaules (17750) d'une superficie de 2 970 m<sup>2</sup> au prix de 20 € / m<sup>2</sup>,

Vu le courrier de Monsieur Daniel BROCHON en date du 31 août 2022, acceptant la proposition d'achat formulée par la CARA,

Considérant que, la mise en œuvre d'un projet de construction d'un complexe aqualudique sur le territoire de la commune d'Étaules, nécessite l'acquisition de foncier,

Considérant le diagnostic visant à implanter le projet sur une parcelle privée cadastrée section A n° 931, située au lieu-dit « La Picauderie » à Étaules (17750),

Considérant la dispense d'avis de consultation du Domaine en raison de la valeur de l'acquisition inférieure à 180 000 €,

Considérant l'offre formulée par la CARA pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 931 appartenant à Monsieur Daniel BROCHON d'une surface de 2 970 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « La Picauderie » à Étaules (17750), au prix de 20€ / m<sup>2</sup>,

Considérant qu'il a été émis un avis favorable à la demande particulière du vendeur de bénéficier du produit des coupes d'arbres effectuées par la CARA pour les besoins d'implantation du projet d'équipement aqualudique,

Considérant que cette condition particulière sera effective à compter de la signature de l'acte authentique de vente pour une durée de cinq ans,

Considérant que, par courrier du 31 août 2022, Monsieur Daniel BROCHON a accepté à la fois l'offre d'achat et la condition particulière relative au produit des coupes d'arbres, au prix de 59 400 €, frais de notaire en sus.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- après en avoir délibéré,

**D É C I D E**

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 931 sise lieu-dit « La Picauderie » à Étaules (17750), d'une superficie totale de 2 970 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Daniel BROCHON, au prix de CINQUANTE NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (59 400€), frais de notaire en sus,

- d'approuver la condition particulière de vente octroyant au vendeur les fruits issus de la découpe des arbres par la CARA et inclus dans le périmètre d'implantation de l'aménagement,
- de désigner Maître Dominique LESTRILLE, notaire à Étaules (17750), pour réaliser la transaction,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

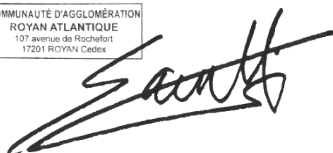
**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**

Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ROYAN ATLANTIQUE  
107 avenue de Rochefort  
17201 ROYAN Cedex



Thierry SAINTLOS

Pour extrait conforme,

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ROYAN ATLANTIQUE  
107 avenue de Rochefort  
17201 ROYAN Cedex



Vincent BARRAUD